

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 3868 du 13 avril 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1507713S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 12930 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424082S),

Décide:

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2015:

Gillette, Stéphane

Nigend : 170 767

Numéro de livret de solde : 8 026 447

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2015:

Cheron, Anthony

Nigend : 230 562

Numéro de livret de solde : 8 085 042

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 avril 2015.

*Le colonel, commandant la gendarmerie
des transports aériens,*

F. HUBERT